

## Motion au CDAS du 11 mars 2011

Profitant de la généralisation de CHORUS, le secrétariat général du ministère entreprend une véritable destructuration des délégations départementales de l'action sociale tant au regard de leurs missions que de leurs moyens, notamment humains.

A l'aide de deux groupes de travail les 1er et 14 février dernier, M. GAZAVE a réuni huit délégués, au motif de réfléchir à la structuration de l'action sociale de demain, mais en fait pour leur faire part d'un véritable plan social :

- création de plates-formes régionales gérées par un chef de support nommé par le secrétariat général
- transfert de missions et tâches des délégations vers cette plate forme (ex : régies, gestion des conventions dans la restauration collective...)
- inscription en ligne pour les colonies de vacances etc.

Ce projet de réorganisation des délégations départementales (" censé préserver un guichet de proximité ainsi qu'un dialogue social conformément aux orientations ministérielles ") a été présenté aux fédérations des finances CGT –SOLIDAIRES - FO – CFDT dans un groupe de travail le 1er mars 2011.

Campant sur ses positions, M. GAZAVE n'ayant donné aucune explication cohérente, les fédérations des finances ont claqué la porte !!! Un autre rendez serait prévu avant le CNAS prévu le 31 mars.

Au plan local, le poste du délégué sera vacant courant 2011.

Conformément aux orientations 2011 de l'action sociale ministérielle, qui stipule que le réseau départemental de l'action sociale est maintenu et, conformément à la circulaire d'application de l'arrêté du 15 juin 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale, nous demandons que le poste de délégué soit conservé dans le département du Vaucluse, et que la procédure d'appel à candidature soit immédiatement enclenchée.

Par ailleurs, il est hors de question que la délégation du Vaucluse soit amputée d'un quelconque emploi.

Nous avons déjà malheureusement l'expérience de nombreux mois sans assistante sociale, d'un médecin de prévention partagé entre deux départements, situation contre laquelle nous nous sommes continuellement élevés.

L'action sociale représente un ensemble de missions pour aider, entourer et améliorer la vie des actifs, retraités et enfants. Devant la dégradation permanente des conditions de travail, l'action sociale est le seul rempart restant aux agents qui leur permet de moins mal vivre leur quotidien.

C'est un facteur important de cohésion sociale : son rôle est primordial et sa proximité indispensable.

Nous agents et organisations syndicales de Vaucluse condamnons cette réorganisation destructrice du réseau des délégations départementales de l'action sociale.

Nous exigeons l'abandon pur et simple sur l'ensemble du territoire de ce projet que nous jugeons inacceptable.

Au plan local, nous exigeons un engagement fort du Président sur le maintien intégral des missions et des moyens de l'action sociale du département.